

CONFÉRENCE

À l'USJ, une Semaine de Beyrouth pour les droits de l'homme

À l'occasion du 70^e anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme, l'Institut des sciences politiques de l'USJ a donné, lundi, le coup d'envoi de la Semaine de Beyrouth pour les droits de l'homme, un colloque rassemblant une pléthore de personnalités et d'universitaires de renom du Liban et de l'étranger. Le colloque s'est ouvert par des allocutions prononcées par Karim Émile Bitar, directeur p.i. de l'Institut des sciences politiques de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth (USJ), Manfred Nowak, secrétaire général du Centre européen interuniversitaire pour les droits de l'homme et la démocratie, Christina Lassen, ambassadrice de l'Union européenne au Liban, ainsi que par le ministre sortant de l'Éducation Marwan Hamadé et le recteur de l'USJ, le père Salim Daccache. Il a été suivi par une cérémonie de remise du prix des droits de l'homme à cinq ONG libanaises et leurs fondateurs : Rabab Sadr pour la Fondation de l'imam Sadr ; Wadad Halawani pour le Comité des personnes enlevées et disparues au Liban ; Pierre Issa pour Arcenciel ; Kamel Mhanna pour l'association Amel ; et Melhem Khalaf pour Offre-Joie.

Les séances de lundi ont été marquées par les interventions de l'ancien président tunisien Moncef Marzouki, de Robert Mardini, observateur permanent du CICR à l'ONU et ancien directeur de cette instance au Moyen-Orient (qui se sont tous deux exprimés par vidéo), de l'ancien ministre Charbel Nahas et d'un grand nombre d'universitaires.

Mardi, les débats étaient axés autour du thème « Le scepticisme et l'adversité aux droits de l'homme : expériences nationales et enjeux régionaux », avec notamment des séances



autour de questions comme « Les droits de l'homme à l'ère des dictateurs et des populistes » et une analyse de la situation après le printemps arabe.

Aujourd'hui mercredi, un atelier de travail sur « La liberté d'expression dans tous ses états » est organisé avec l'Institut français et la Fondation Samir Kassir et doit notamment se pencher sur « l'avenir des médias et de la liberté d'expression au niveau du modèle économique », ou encore débattre du thème : « Médias, arts, sexualité, censure et liberté d'expression dans le cadre de démocraties illibérales ».

Les nombreux participants pourront également participer à une tournée organisée conjointement entre l'Institut des sciences politiques et le HCR à Beyrouth et Saïda pour s'enquérir de la situation des réfugiés palestiniens.

Ce soir, des films sur la démocratie et les droits de l'homme seront projetés à l'Institut français, dont la première mondiale du documentaire

The declaration sur l'élaboration de la déclaration universelle des droits de l'homme, en présence de sa réalisatrice, la Jordanienne Rawan Damen.

Jeudi, une table ronde sur le thème « Combattre la violence contre les femmes » sera organisée avec l'ambassade du Canada au Liban et en présence de l'ambassadrice, Emmanuelle Lamoureux. Enfin vendredi, les débats auront pour thème « Les droits de l'homme comme instrument pour une entière citoyenneté : participation politique et élection », en partenariat avec le PNUD. *L'Orient-Le Jour* est également partenaire de cette semaine de réflexion et de débats.

L'intégralité du programme est disponible ici : https://www.usj.edu.lb/intranet/actu/pdf/7027_556.pdf

COLLOQUE

La liberté d'expression à travers les défis du journalisme et de l'expression artistique

Dans le cadre de la semaine de réflexion organisée à l'USJ pour célébrer le 70e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la journée scientifique d'hier s'est concentrée sur des thèmes qui transcendent le cadre libanais.

Oriane POMPILI

Organisé par l'Institut des sciences politiques de l'USJ, en collaboration avec la Fondation Samir Kassir et l'Institut français, dans le cadre de la célébration du 70e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le séminaire consacré à la liberté d'expression a offert, pour sa troisième journée hier, une vision à la fois professionnelle, universitaire mais également artistique sur l'avenir des médias dans le monde. Les débats ont eu lieu sur le campus de l'innovation et du sport de l'USJ.

Face à la montée du populisme en Europe et aux événements internationaux qui traduisent, selon plusieurs intervenants, une appétence croissante pour l'autoritarisme et le retour du concept de « l'homme fort » dans le monde, les journalistes semblent être les premières cibles de ces nouveaux paradigmes. Considérés tantôt comme ennemis du peuple, tantôt comme vecteurs du droit à l'information, les journalistes en sont à s'interroger sur l'avenir de leur métier.

L'avenir des médias au regard du droit à la liberté d'expression

D'emblée, Karim Émile Bitar, directeur de recherche à l'Institut des relations internationales et stratégiques, IRIS, et professeur à la faculté de droit et des sciences politiques de l'USJ, a souligné l'importance d'organiser à Beyrouth cette table ronde composée d'un panel éclectique, « alors que certaines de nos libertés publiques semblent se réduire comme peau de chagrin », en allusion à la multiplication des interpellations d'activistes, de journalistes et de blogueurs, à cause d'opinions qu'ils ont exprimées. De même, la directrice de l'Institut français, Véronique Aulagnon, a salué cette manifestation pour la célébration de la liberté d'expression, élément constitutif des droits de l'homme. Pour elle, « la question de l'indépendance des médias n'est pas seulement le problème des régimes dictatoriaux », mais celle de l'ensemble des nations. Dans ce contexte, les intervenants

ont exprimé leur déception après le récent incident survenu cette semaine entre les Forces de sécurité intérieure et l'un des journalistes du jeune média en ligne, *Daraj*, Hazem el-Amine. Ce dernier avait annoncé avoir été interpellé lundi manu militari par une unité des FSI à Beyrouth, après avoir refusé de répondre à une question d'un enquêteur sur l'actionnariat du média en question, sur fond d'une plainte déposée puis retirée contre le site.

Pour Ayman Mhanna, directeur exécutif de la Fondation Samir Kassir, « l'idée d'envoyer des policiers lourdement armés pour soumettre des journalistes à un interrogatoire est inacceptable ». De son côté, Michel Hérou, directeur exécutif de *L'Orient-Le-Jour*, a estimé que cette affaire « pose la question de l'indépendance financière d'un journal lorsqu'il n'est pas lié à un groupe politique ».

Pour autant, le droit à l'information est un élément essentiel pour la constitution de toute démocratie et la bonne mise en œuvre de l'état de droit. Suivant ce postulat, Hala Bejjani, directrice du journal *al-Akhbar*, a considéré qu'il est nécessaire d'assurer « la transparence et l'accès à l'information pour tous les citoyens ». Elle a fortement déploré la faiblesse de fonctionnement des contre-pouvoirs au Liban et a dénoncé les liens informels entretenus entre l'exécutif, le législatif, le judiciaire et les groupes médiatiques.

L'avenir des médias au regard du modèle économique

Comment un modèle économique liberticide peut-il atténuer la liberté des journalistes ? Selon les intervenants, l'indépendance économique d'un média peut également être perçue comme un facteur d'instabilité : le passage à l'ère numérique est pour eux un défi auquel la majorité des journaux a dû faire face depuis plusieurs années.

Pour Hala Bejjani, la stratégie éditoriale du journal a reposé dès 2006 « sur l'adaptation des journalistes aux nouvelles technologies plus modernes ». Pour *L'Orient-Le-Jour*, le passage au numérique a provoqué



De gauche à droite, Michel Hérou, Véronique Aulagnon et Ayman Mhanna.

des grandes modifications structurelles tant sur le volet du contenu (abonnement numérique) que sur l'encadré (publicité). Michel Hérou a ainsi relevé que la transition reste difficile pour les journaux et que « la région du Moyen-Orient a beaucoup de retard sur le passage au numérique ».

Autrement dit, l'effondrement du modèle économique traditionnel, la puissance de diffusion de l'information par les réseaux sociaux et la problématique des fausses informations (fake news) sont des menaces pour la viabilité des médias. En effet, la situation macro-économique de la presse est aujourd'hui alarmante. « Soit les journaux font faillite, soit ils appartiennent à des milliardaires », a déploré Michel Hérou. Le directeur de *L'Orient-Le-Jour* a estimé que « les médias publics jouent davantage un rôle d'influence politique plutôt que celui d'information ».

Les dangers des médias face à la fragmentation de l'information

L'apparition d'une nouvelle catégorie de médias sur internet est-elle positive ou négative ?

Stéphane Bazan, professeur à l'Institut des sciences politiques de l'USJ, a évoqué les dangers de la fragmentation de l'information au prisme du développement des algorithmes. La guerre de l'information et la manipulation de l'opinion publique sont de plus en plus dénoncées par la communauté internationale. Pour l'expert, « aller vers les demandes du lecteur est le rêve de l'annonceur mais devrait être le cauchemar du journaliste ». Il a jugé que « la plupart des médias en ligne sont devenus de simples producteurs de

contenus, afin d'augmenter la valeur d'une plate-forme (telle que Google) au détriment du développement de l'esprit critique ».

Parallèlement au risque des algorithmes, le spécialiste a déploré « les conséquences du modèle de fonctionnement des médias suivant la publicité et la promotion d'informations superficielles pour répondre à des besoins purement économiques ».

À contrario, ces nouveaux médias ont également un rôle certain à jouer en termes d'accès à l'information, mais « le challenge sera de trouver un modèle économique viable », a fait remarquer Michel Hérou. Ici aussi, le rôle éducatif des universités est essentiel dans la formation des futurs journalistes : « Il faut former les jeunes qui sont nés à l'âge du numérique à faire la différence entre vraie et fausse information », a relevé Hala Bejjani.

Censure et liberté d'expression à travers l'art

La liberté d'expression se matérialise également à travers l'art et l'expression corporelle. Pour Karim Émile Bitar, « ce sont les artistes qui nous font comprendre le monde dans lequel nous vivons ». Ainsi, à côté des journalistes, les artistes peuvent également être les premières victimes lorsqu'un régime impose la loi de la censure. Koen Venmechelen, artiste et intellectuel belge, a notamment utilisé la gravure pour aborder la liberté d'expression. « Nous avons le devoir d'enseigner les droits de l'homme aux enfants », a-t-il observé. Il avait placé une statue d'enfant, assis sur le livre des droits de l'homme au sein du Global Campus of Human Rights de Venise.

COLLOQUE**« The Declaration », un documentaire qui dévoile les dessous de la Déclaration universelle des droits de l'homme****Meriem MEKOUAR**
.....

Affluence mercredi soir à la salle de cinéma de l'Institut français, pour la projection du documentaire *The Declaration*. Réalisé par la Jordanienne Rawan Damen, consultante médiatique pour al-Jazeera, ce documentaire en anglais, essentiellement composé de documents d'archives, met en avant le rôle de certains pays du Sud dans l'élaboration de la Déclaration universelle des droits de l'homme. En l'espace de 27 minutes, une succession de vidéos et photos d'archives nous projettent dans les coulisses de l'élaboration de ce document historique. Alors que beaucoup sous-estiment le rôle des pays du Sud lors de la rédaction de la DUDH, Rawan Damen se lance le défi de déconstruire ces idées reçues par le biais de son documentaire. « On a tendance à penser que la DUDH a uniquement été conçue par les grandes puissances du XXe siècle, comme les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne et la Russie. En réalité, les petits pays comme le Chili, le Panama, Cuba et le Liban ont eu une influence remarquable. En menant le travail d'archive, j'ai moi-même été surprise de leur influence sur ce projet. »

En 1945, c'est en fait Cuba et le Panama qui impulsent le projet d'une déclaration des droits de l'homme à la conférence de San Francisco qui débouchera sur la mise sur pied des Nations unies en 1945. À défaut d'une adoption de cette ébauche, un projet quasiment similaire sera proposé l'année suivante à l'initiative du représentant du Panama à l'Assemblée générale

des Nations unies à Londres. Ce projet sera retenu et examiné par la Commission des droits de l'homme. À cet effet, sera créé un comité de rédaction pour la DUDH, qui comprendra des représentants de près de vingt pays, dont l'Égypte, l'Inde, l'Iran, l'Union soviétique, le Liban, le Panama, l'Union soviétique, la Chine, le Royaume-Uni, le Chili, etc. De facto, la DUDH est loin d'être un texte exclusivement « occidental ». Sa dimension universelle est certes, audacieuse, mais elle a raison d'être, rappelle Stéphane Hussel, diplomate français et témoin de l'époque.

Le rôle fondamental du Liban

C'est grâce au Libanais Charles Malek, rapporteur de la Commission des droits de l'homme entre 1947 et 1948, que le Liban a pu participer à l'élaboration du document. Fervent défenseur des droits individuels, il mène une bataille acharnée et parvient à définir certains aspects philosophiques et humanistes lors de la rédaction de la DUDH. C'est sans doute à Charles Malek que l'on doit la consécration légale et internationale des droits individuels.

Adoptée par près de 56 pays, la Déclaration des droits de l'homme se dit « universelle », car elle n'est pas uniquement l'apanage des puissances occidentales. Toutefois, « l'universalité » de cette déclaration est à nuancer du fait que certains pays se sont abstenus lors du vote.

Le documentaire a été projeté dans le cadre de la Semaine de Beyrouth pour les droits de l'homme, organisée par l'Institut des sciences politiques de l'USJ.

L'OLJ WEEK-END

COMMENTAIRE

Droits de l'homme et liberté d'expression : réaffirmer l'exception libanaise



par
**Karim
ÉMILE
BITAR**

Directeur par intérim de l'Institut des sciences politiques de l'USJ, directeur de l'« Arab Master in Democracy and Human Rights » et initiateur de la « Beirut Human Rights Week »

Les droits de l'homme « ne sont plus à la mode », s'exclamaient récemment le magistrat et essayiste Antoine Garapon. Cette remarque lapidaire nous interpelle à l'heure où nous célébrons le 70e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). « À force de discuter sur la grande Déclaration adoptée le 10 décembre 1948 au Palais de Chaillot à Paris, on en vient vite à oublier qu'elle a été trahie, profanée par les choix politiques contemporains », renchérit le journaliste et écrivain Jean-Claude Guillebaud. Il va jusqu'à soutenir que, virtuellement, soixante-dix années de progrès civilisationnels avaient été comme effacées. L'ONG Amnesty International confirme ce grand bond en arrière en écrivant noir sur blanc qu'il ne serait plus possible d'adopter la Déclaration de 1948 dans le contexte actuel.

Nous vivons en effet à une époque où triomphent de par le monde des courants de pensée cherchant à faire ce que l'historien des idées Daniel Lindenberg avait appelé, dans un ouvrage du même nom, *Le procès des Lumières* (Seuil, 2009). Le titre de l'ouvrage de Justine Lacroix et de Jean-Yves Pranchère, *Le procès des droits de l'homme* (Seuil, 2016), fait d'ailleurs écho à celui de Lindenberg. Les auteurs y retracent les attaques et accusations dirigées contre les droits de l'homme à travers l'histoire afin de dresser une « généalogie du scepticisme démocratique ».

« Le plus cruel des exils »

Le Liban, en dépit des graves dysfonctionnements structurels affectant son système politique, se flattait jusqu'à aujourd'hui d'être relativement plus libéral, plus démocratique, plus respectueux de la dignité humaine que ses voisins. Il voit pourtant aujourd'hui ses libertés publiques se réduire comme une peau de chagrin. Des activistes et des citoyens se

retrouvent parfois inopinément convoqués pour avoir exprimé une opinion dissidente ou pour de simples traits d'humour sur les réseaux sociaux. Près d'une cinquantaine de personnes furent ainsi interpellées au Liban durant l'année 2018 pour de simples commentaires publiés en ligne. Un journaliste fut rudoyé et menotté, un militant des droits de l'homme fut convoqué par un bureau censé s'occuper du « cybercrime », mais dont la définition de la cybercriminalité semble pour le moins sujette à caution. Ainsi, beaucoup de Libanais ont le sentiment de subir aujourd'hui ce qu'Edgar Quinet appelait « le plus cruel des exils, celui qui consiste non pas à être arraché à son pays mais à y vivre et n'y plus rien trouver de ce qui le faisait aimer ».

Si tant de bonnes volontés à travers le monde se mobilisent pour Beyrouth, il sera inadmissible que les Libanais eux-mêmes baissent les bras

C'est dans ce contexte d'érosion des libertés civiques, de désenchantement des militants naguère les plus déterminés, de progression au sein de la société libanaise de « l'âquibonisme », de résignation d'une grande partie des élites que fut organisée cette semaine à l'Université Saint-Joseph la Beirut Human Rights Week. L'objectif était précisément de marquer l'importance de l'anniversaire de la DUDH et de profiter de la présence à Beyrouth de dizaines d'universitaires et de militants des droits de l'homme de plus d'une trentaine de pays, pour montrer au monde qu'il existe toujours des Libanais déterminés à nager à contre-courant. Ce fut assez émouvant de voir se mobiliser en un temps record un grand nombre de partenaires (UNDP, UNHCR, ambassade du Canada, Institut français, Fondation Samir Kassir, Fondation Liban Cinéma, *L'Orient-Le Jour*) pour permettre à une toute petite équipe d'offrir à un vaste public libanais et international une conférence académique, accompagnée d'une série d'activités culturelles et de débats fructueux.

Lorsque l'Arab Master in Democracy



Illustration: digitalista/Bigstock et Mohammad Yassine

and Human Rights, financé par l'Union européenne et précédemment basé à Venise (en partenariat avec l'Université Ca' Foscari), a pris demeure à Beyrouth en 2017, le ministre de l'Éducation Marwan Hamadé s'est exclamé : « Tous les chefs d'État arabes devraient venir s'inscrire à l'USJ pour étudier la démocratie et les droits de l'homme », ajoutant que ce master constituait un moment fort de la renaissance arabe. La dynamique et efficace ambassadrice Christina Lassen, qui dirige la délégation de l'Union européenne, a soutenu quant à elle qu'elle ne voyait pas dans le monde arabe d'aujourd'hui où ce master aurait mieux trouvé sa place que dans une ville comme Beyrouth. Léna Gannagé, doyenne de la faculté de droit et des sciences politiques de l'USJ, avait pour

sa part souligné qu'« on pourrait croire que la création d'un (tel) master s'apparente à un diplôme de haute gastronomie dans un pays ravagé par la faim... », avant de rappeler néanmoins que ce projet prouve qu'il n'existe pas de nature incompatible avec les droits de l'homme.

Universalité des aspirations démocratiques

On touche là à plusieurs points fondamentaux. D'abord l'impérieuse nécessité de réaffirmer l'exception libanaise et plus particulièrement le rôle de Beyrouth et de ses institutions universitaires aussi bien dans le combat pour un renouveau politique, libéral et démocratique que dans celui de l'excellence académique. Ensuite, l'importance de réaffirmer notre croyance

en l'unité de l'espèce humaine et en l'universalité des aspirations démocratiques, à l'heure où certains intellectuels et hommes politiques (du président malaisien Mahathir Mohamad aux chantres du relativisme culturel en Occident) voudraient nous faire croire que les droits de l'homme seraient une invention occidentale et ne correspondraient pas à toutes les cultures et toutes les civilisations.

Ces visions culturalistes sont pourtant infirmées par le rôle décisif qu'ont joué les pays et intellectuels du Sud dans la rédaction de la DUDH, bien illustré par le documentaire *The Declaration* que la talentueuse cinéaste jordanienne Rawan Damen est venue nous présenter en avant-première. Le Prix Nobel d'économie Amartya Sen a également consacré plusieurs livres et articles (notamment *Democracy as a Universal Value - Journal of Democracy* 10.3, 1999 ; et *La démocratie des autres, pourquoi la liberté n'est pas une invention de l'Occident*, Payot et Rivages, 2005) à démontrer l'universalité des droits de l'homme, à rappeler que l'on ne pouvait pas réduire la démocratie à un simple processus électoral et qu'il ne fallait pas succomber à la fétichisation de l'urne et du bulletin de vote. Il écrivait notamment : « Tenter de « vendre » les droits de l'homme comme une contribution de l'Occident au reste du monde est non seulement superficiel et culturellement chauvin, c'est également contre-productif ; cela produit une aliénation artificielle, qui n'est pas justifiée par les faits et n'incite pas à une meilleure compréhension entre les uns et les autres. »

Ce sont ces idées et cet attachement commun à la DUDH (texte le plus traduit de l'histoire) qu'ont voulu rappeler, au cœur du monde arabe, en décembre 2018, tous ceux qui se sont adressés à la « Beirut Human Rights Week » : poètes, journalistes, président et ministres, universitaires en provenance des cinq continents... Si tant de bonnes volontés à travers le monde continuent de se mobiliser pour Beyrouth, il sera inadmissible que les Libanais eux-mêmes baissent les bras et succombent à la résignation. « Concilier le pessimisme de la raison et l'optimisme de la volonté » : cette phrase de Romain Rolland, reprise par Antonio Gramsci, doit continuer d'être notre devise.

COLLOQUE

« Il ne faut plus supporter les cas de violences commises contre les femmes »

L'ambassade du Canada, en collaboration avec l'Institut des sciences politiques de l'USJ, a organisé un panel sur un sujet devenu central depuis le déclenchement du mouvement international MeToo.

Oriane POMPILI
et Hugo TORTEL

Dans le cadre de la Semaine des droits de l'homme, l'Université Saint-Joseph a consacré une rencontre dédiée à la lutte contre les violences commises contre les femmes. Organisée par l'ambassade du Canada, en collaboration avec l'Institut des sciences politiques de l'USJ, la rencontre a réuni une pléiade d'intervenants sur un sujet devenu central depuis le déclenchement du mouvement international MeToo.

C'est Karim Émile Bitar, directeur de recherche à l'IRIS et professeur à la faculté de droit et des sciences politiques de l'USJ, qui a ouvert le débat, en soulignant que « les cas de violences domestiques sont rarement dénoncés au Liban, il s'agit d'un sujet tabou dans la société ». Dans le même sens, Emmanuelle Lamoureux, ambassadrice du Canada, a estimé que « si des efforts pour combattre les violences domestiques au Liban sont déployés (...) beaucoup de travail reste à faire ». « Une femme sur quatre aurait été victime de viol au Liban », selon la diplomate. De son côté, Jean Oghassabian, ministre d'État sortant aux Droits de la femme, relève que « le gouvernement doit davantage œuvrer avec la société civile afin de mettre en place des campagnes contre les violences faites aux femmes ». Chargée de la modération des débats, Carole Rizkallah Alsharabati, professeure à l'Institut de science politique de l'USJ, pointait la nécessité « d'agir avant tout sur le terrain » afin de provoquer

un changement dans les mentalités.

Changer d'état d'esprit

Ce travail quotidien, l'association Kafa, dirigée par Zoya Rouhana, le réalise avec le développement d'initiatives destinées à la « protection de l'enfant », la lutte contre les « violences domestiques » et contre « l'exploitation et au trafic des femmes ». Zoya Rouhana explique que « la plupart des affaires de violences continuent d'être impunies au Liban » et que le principal problème se trouve dans le refus de « promulguer une loi spécifique sur les femmes ». Pour cette activiste, les journalistes ont un rôle à jouer dans la dénonciation de ces actes de violences et les pouvoirs publics doivent « davantage promouvoir l'égalité homme-femme ».

Ce changement s'opère également dans la représentativité ainsi que dans la gestion des affaires publiques. Nizar Saghieh, avocat et directeur de l'*Agenda juridique*, a estimé que le poids des femmes dans la vie publique est essentiel et déploré que « seulement six femmes siègent au Parlement parmi 128 députés ». Le colonel Ziad Kaëd Bey, chef du département de formation des Forces de sécurité intérieure, a exposé l'étendue des difficultés dans le milieu policier afin de lutter contre les violences faites aux femmes. Selon lui, il est nécessaire de « se concentrer sur l'engagement des hommes » afin de « comprendre la valeur réelle des femmes » dans la société.

Législation à réformer

Selon le colonel Kaëd Bey, la divi-

sion confessionnelle complique l'établissement d'un cadre commun pour la lutte contre les violences faites aux femmes. Chaque confession dispose de ses propres règles, parfois discriminantes envers les femmes. « Il est essentiel de mettre en place un cadre national pour combattre ces violences », relève le colonel. Dans ce sens, Ghadir el-Alayli, avocat au barreau, a relevé l'importance d'amender la loi 293 votée en 2014, relative à la protection de la femme et des autres membres de la famille de la violence domestique. Selon lui, la « bataille entre cour civile et cour religieuse » complique la donne et s'inscrit dans un « contexte national particulier ».

La question des actes de violences à l'encontre des réfugiés et des travailleurs étrangers a également été soulevée par les intervenants. Légalement, la définition de la notion de « famille » ne comprend pas le travailleur étranger. Exclu du cadre juridique, celui-ci ne bénéficie d'aucune protection légale. Nizar Saghieh a vivement dénoncé cette carence juridique. Selon lui « il n'y a aucune réglementation sur les violences commises contre les domestiques ». Ne pouvant dénoncer ces délits, la seule solution pour ces victimes reste de fuir le territoire libanais, a déploré l'avocat. Le colloque s'est achevé par une intervention vidéo en provenance du Canada de Lana Wells, professeure agrégée à l'Université de Calgary. Le patriarcat demeure le principe dominant les relations entre hommes et femmes. Cette dernière a ainsi relevé l'importance de « transformer les normes sociales » en vigueur. L'égalité homme-femme constitue un travail à mener en profondeur afin de mettre un terme aux avantages de la « domination masculine ». Développé par le sociologue français Pierre Bourdieu, ce principe dénonce notamment la domination des hommes sur les femmes dans toutes les sociétés humaines.